

## BULLETIN DE LIAISON 2009/2010 N° 23 - Réunion du 11 février 2010

**Présents :** MM. ALLAIN Brice - BALLE Vassili, BOUCHONNEAU Gilles, KATEB Hassen  
PUJA Emmanuel - SOARES Dominique - SETTINI Angelo, ZIMINI Jean-Louis  
**Assiste :** Monsieur DUFRECHE Christophe

### COMMUNIQUE

## Suspension de la France et de ses sportifs par l'ICSD

(International Committee of Sports for the Deaf)

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
I.J.O. du 25/06/83

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



Cher(e)s président(e)s de comités et d'associations, sportifs, entraîneurs, juges, arbitres et amis du sport,

Le 3 février 2010, par voie administrative, l'ICSD (International Committee of Sports for the Deaf) informe la FFH, que la France et ses sportifs, sont suspendus de toute participation officielle aux rencontres internationales organisées sous la responsabilité de l'ICSD. Décision confirmée et suivie par l'ESOD (European Deaf Sport Organisation) et sa présidente, Isabelle Malaurie, le 9 février.

Je commencerai par rappeler brièvement le contexte.

A la demande du Ministère de la Santé et des Sports, avec le soutien affirmé du Comité National Olympique et Sportif Français, et après une année d'intégration, lors de l'Assemblée générale extraordinaire de 2008, la Fédération Sportive des Sourds de France se dissout. Les associations et sportifs sourds décident le même jour de rejoindre la Fédération Française Handisport.

Depuis le processus complexe d'intégration suit son cours : Création de l'Observatoire du handicap (tous les handicaps) ; Participation aux Deaflympics malgré de nombreux obstacles ; Un réel effort de nos comités régionaux et départementaux pour accueillir avec équité et attention les associations anciennement affiliées à la FSSF ; Formation des cadres nationaux à la pratique de la langue des signes...

Mes amis sourds savent à quel point ces chantiers sont importants, difficiles, mais ma détermination est à la hauteur de l'enjeu. Une intégration progressive, raisonnable, avec la confiance de tous les acteurs concernés.

Le différend qui nous oppose à l'ICSD et l'ESOD n'est pas un simple conflit, il est fondamental et grave, affectant directement les valeurs universelles du sport. Il porte sur le simple fait que je ne sois pas sourd, comme le prévoit leurs statuts, malgré l'avis du Comité International Olympique en janvier 2009. Le CIO

indiquait que l'ICSD devait réviser sa constitution pour qu'elle « respecte la souveraineté nationale et la non-discrimination ». Que penser des nations qui détournent cette règle contestable et discriminante, sans aucune réaction de la part de l'ICSD ? Pourquoi ce traitement spécial pour la France ?

**A ce jour, nos demandes d'affiliation à l'ICSD ont été refusées, et maintenant nos sportifs français sourds ne peuvent plus participer aux compétitions officielles organisées par l'ICSD.**

**Aujourd'hui, notre priorité est de débloquent la situation** très rapidement pour éviter que nos sportifs continuent à être pris en otage. J'adresse un courrier officiel à l'ICSD dénonçant cette décision et propose une réunion. Sans accord rapide, **je ferai saisir immédiatement le Tribunal Arbitral du Sport** permettant de lever sans délai, la suspension infligée à la France et d'attendre une décision d'ici 6 mois en faveur du Sport, de l'intégration et des sportifs.

Face à cette situation, **j'ai une pensée pour un homme exemplaire dans son combat, Eugène Rubens-Alcais**, qui fut à l'initiative de la création du Comité international du sport pour sourds et qui a tant fait pour défendre la pratique sportive des sourds et malentendants. Que doit penser le « Coubertin des sports silencieux » de cette position injuste, adoptée par l'ICSD contre son pays fondateur et les valeurs qu'il a défendu.

Mes successeurs et moi-même avons reçu **un héritage en 2008, dont nous devons prendre soin**. Nous le défendrons, dans le respect de nos valeurs : La protection des sportifs face aux enjeux personnels et politiques ; La défense du sport pour tous, sans discrimination. Suis-je moins bien placé qu'un autre pour défendre cela, du seul fait que je sois en fauteuil roulant ? Qui sait si, dans le futur, un président sourd n'aura pas pour mission de défendre la pratique des sportifs amputés, déficients visuels ou paraplégiques...

En 2008, si la Fédération Sportive des Sourds de France a disparu, **l'essentiel perdure au sein de la Fédération Française Handisport, à savoir ses hommes et femmes, ses sportifs et leur encadrement, son histoire et son prestigieux palmarès**. Certes, ce défi d'intégration n'était pas simple. De part et d'autre nous avons su faire face, malgré les obstacles, sur le terrain comme au siège national, avec conviction et enthousiasme. Jour après jour, nous offrons un cadre nouveau, équitable et rassurant pour les sportifs sourds.

**Ma responsabilité et ma détermination sont de plus en plus grandes, malgré le jeu personnel et la désinformation de certains partisans influents au sein même de notre pays, qui prônent un retour en arrière et un cloisonnement. Que de temps perdu !...**

**Je remercie vivement nos très nombreux amis sourds, qui, par leurs échanges, leurs critiques constructives, leur patience parfois, leurs volonté d'ouverture et de modernité ont préféré se retrousser les manches à nos côtés. Merci de leur soutien en ces temps troublés, merci de résister aux attaques masquées, sournoises et destructrices.**

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
I.J.O. du 25/06/83

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France





# Commission fédérale FOOTBALL DES SOURDS

En convention avec : Fédération Française de Football - Comité International des Sports pour Sourds - European Deaf Sports Organisation

Je suis fier de défendre les intérêts nationaux et internationaux des sportifs sourds, avec le soutien du Ministère des Sports, du CNOSF, du CIO, des sportifs de haut-niveau que j'ai accompagnés aux derniers Deaflympics, des nombreuses associations, des entraîneurs qui m'ont témoigné leurs encouragements à persévérer.

Il est temps pour nous de réagir et pour l'ICSD de changer sa vision, pour son développement, la France la soutiendra si elle entame cette transition inévitable.

Continuons à partager ce projet que nous bâtissons ensemble à chaque instant et que je ne laisserai pas détruire.

Merci de votre confiance.

Gérard Masson

Président de la Fédération Française Handisport  
Président du Comité Paralympique et Sportif Français  
Membre du Conseil d'Administration du CNOSF  
Membre de la Commission « SPORT POUR TOUS » du CIO

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
[J.O. du 25/06/83]

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

\*\*\*\*\*

*La mise à jour des buteurs sur le site de la CFFS n'est pas complète. Les cadres « football » de ces clubs cités doivent nous faire parvenir des noms manquants par mail.*

*12 Décembre 2009:*

*LA ROCHE - POITIERS : Buteurs de Poitiers.*

*23 Janvier 2010:*

*POITIERS - RENNES : Tous les buteurs*

*30 Janvier 2010:*

*ALBI - TOULOUSE : Tous les buteurs.*

\*\*\*\*\*

## **Récépissé de déclaration de modification de l'association**

La CFFS vous rappelle que le règlement de la FFH interdit tout dénomination du club comportant un département comme Vendée ou un numéro de département comme 85.

Merci de nous renvoyer votre récépissé pour tout remettre au propre les noms de clubs.

\*\*\*\*\*

Formation « initiateur »

En partenariat avec la FFH, chaque région pourra organiser une formation pour des personnes sourdes désirant améliorer leurs connaissances dans la gestion de football comme entraîneur débutant, cadre, etc... et pour ceux qui habitent dans leurs régions.

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



Partenaires de la Commission

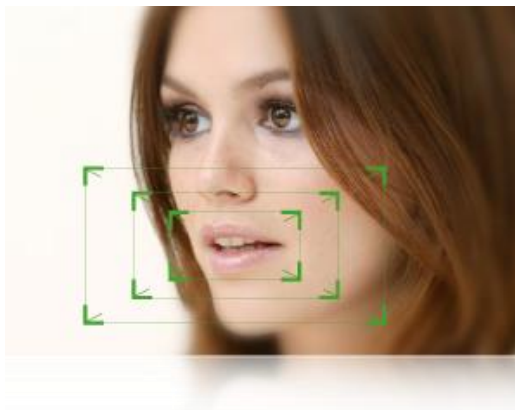


Une fois posé votre candidature, la CFFS se chargera de transmettre la liste des candidatures à la FFH qui ensuite s'occupera de créer cette formation dans chaque région.

\*\*\*\*\*

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris  
Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)



Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
[J.O. du 25/06/83]

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

## « RepeaWriting » © : Le nouveau service de Tadeo

Tadeo innove en créant un nouveau service de communication à distance : le « RepeaWriting ».

En quoi cela consiste ? Une lecture labiale associée à la Transcription Instantanée de la Parole (TIP).

Créé notamment pour une conversation téléphonique, ce service permet aux utilisateurs de Tadeo de lire sur les lèvres de l'opérateur, appelé « RepeaWriter ».

Un doute de lecture labiale ? La transcription instantanée permettra de le lever.

Le RepeaWriting vient alors s'ajouter aux services Tadeo existants (LSF, TIP et LPC) en anglais comme en français.

Plus d'infos sur [www.tadeo.fr](http://www.tadeo.fr)

## RESULTATS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DU 6 FEVRIER 2010

<u>Zone 1</u>	
ASS ARRAS - CSSM PARIS	Reporté au 01/05/2010
SOS RONCHIN - USLS METZ	12 - 0

<u>Zone 2</u>	
USS ARGENTEUIL - CSS NANTES	2 - 5

<u>Zone 3</u>	
ASS LYON - IO ORLEANS	3 - 2

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



## INFORMATIONS DE MATCHES

### CHAMPIONNAT DE France

#### Journée du 20 février 2010

**ASLS Nancy / USLSMETZ** à 15h00, terrain synthétique, Stade Gentilly, Avenue Raymond Pinchard, 54000 NANCY (reçu le 05/02/2010)

#### Journée du 27 février 2010

**USLS METZ / SOS RONCHIN** à 14h30, terrain rouge, Complexe Sportif de la Patrotte, rue des Intendants Joseph et Ernest Joba, 57050 METZ-NORD (reçu le 10/02/2010)

#### Journée du 6 mars 2010

**CSSM PARIS / USLS METZ** à 19h15, stade des POISSONNIERS, 2 rue Jean Cocteau, 75018 PARIS (reçu le 04/02/2010)

**SLS POITIERS / LA ROCHE SUR YON** à 15h00, Stade de la Demi-lune, rue de Salvart, 86000 Poitiers (reçu le 06/02/2010)

**SCS VALENCIENNES / ASS ARRAS** à 16h00, Stade Bolec Kocik, rue du Cimetière, 5990 CURGIES (reçu le 09/02/2010)

**CSS REIMS / ASLS NANCY** à 14h30, terrain synthétique, complexe sportif des Eglantines, route nationale 44, 51100 REIMS LA NEUVILLETTE (reçu le 09/02/2010)

#### Journée du 27 mars 2010

**CSS REIMS / SOS RONCHIN** à 14h30, terrain synthétique, complexe sportif des Eglantines, route nationale 44, 51100 REIMS LA NEUVILLETTE (reçu le 09/02/2010)

### COUPE DE France

#### Journée du 27 février 2010

**CSSM PARIS / CSS NANTES** à 18h30, stade Louis Lumière, 44 rue Louis Lumière, 75020 PARIS (reçu le 04/02/2010)

**OSS VILLEURBANNE / SCS VALENCIENNES** à 15h00, stade Séverine - 41, rue Nicolas Garnier - 69100 VILLEURBANNE (reçu le 08/02/2010)

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
[J.O. du 25/06/83]

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



Réunion du 11 février 2010

Président : A. SETTINI

Présents : MM. POQUET, PUJA

CI : Conduite inconvenante

CAS : Conduite anti sportive

Jl : Jeu irrégulier

FG : Faute grossière

PIA : Propos injurieux envers arbitre

RCI : Récidive conduite inconvenante

CR : Coup Réciproque

CDA : Contestation des décisions d'arbitre

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

www.handisport.org  
contact@handisport.org

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
I.J.O. du 25/06/83

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

*La Commission de Discipline décide compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions figurant dans les procès verbaux ci-après.*

*Les appels éventuels devront être formulés devant la Commission Fédérale de Football des Sourds, en recommandé, dans un délai de 10 jours à partir de la date de notification de la décision (qu'elle soit par mail ou par courrier) la première date étant à prendre en compte.  
L'appel est gratuit*

**Joueur suspendu 1 match ferme à compter du lundi 15 février 2010 pour 2<sup>ème</sup> récidive (3<sup>ème</sup> avertissement).**

**CSS NANTES : LEBORGNE Anthony**

### Match LA ROCHE S /YON - ASS BORDEAUX

Reprise du dossier. Lecture du rapport du délégué.

Joueur LOISEAU Michael de La Roche sur Yon: A reçu un avertissement, puis un carton rouge direct

La Commission suspend ce joueur 4 matches fermes automatique compris pour coup volontaire à adversaire.

### CHAMPIONNAT ZONE 1 du 06/02/2010 :

SOS RONCHIN - USLS METZ (5 <sup>ème</sup> journée) (Match N° 52)			06/02/2010
CLUB	NOM	MOTIF	AMENDE
1 <sup>er</sup> AVERTISSEMENT			
USLS METZ	CHEBOUT Naceri	CAS	9€

### CHAMPIONNAT ZONE 2 du 06/02/2010 :

USS ARGENTEUIL - CSS NANTES (5 <sup>ème</sup> journée) (Match N° 258)			06/02/2010
CLUB	NOM	MOTIF	AMENDE
1 <sup>er</sup> AVERTISSEMENT			
CSS NANTES	KHLAIFI Abdel	CAS	9€
2 <sup>ème</sup> AVERTISSEMENT			
CSS NANTES	DUCHATEAU Florian	CAS	12€
3 <sup>ème</sup> AVERTISSEMENT			
CSS NANTES	LE BORGNE Anthony	CAS	17€
2 <sup>ème</sup> AVERTISSEMENT CAPITAINE			
USS ARGENTEUIL	BOUMDIL Mustapha	CAS	17€

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



**CHAMPIONNAT ZONE 3 du 06/02/2010 :**

ASS LYON - IOS ORLEANS (8 <sup>ème</sup> journée) (Match N°88)			06/02/2010
CLUB	NOM	MOTIF	AMENDE
<b>1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT</b>			
IOS ORLEANS	AUPETIT Romain	CAS	9€
IOS ORLEANS	PLATEAU Romain	CAS	9€
<b>2<sup>ème</sup> AVERTISSEMENT</b>			
IOS ORLEANS	MILLET Damien	CAS	12€
<b>1<sup>er</sup> AVERTISSEMENT CAPITAINE</b>			
ASS LYON	FORCHI Mickael	CAS	12€

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

www.handisport.org  
contact@handisport.org

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
I.J.O. du 25/06/83

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

**AMENDES ADMINISTRATIVES**

**Amendes pour non-réception de résultats :**

- ASS NIMES (10€ - organisateur du tournoi - 13 décembre 2009)

**Chpt Zone 4 du 19/12/09 avant le 25/01/10**

ASSG AVIGNON 12,00 €

**Suppression des amendes**

- OS MASSY (absence des arbitres - 120€ - 19/12/2009)

**Attente de justificatifs (arrêté municipal) pour le 30 janvier**

- USLS METZ

**Affaire de l'USS ALBI.**

1. La Commission maintient sa décision (amende de 300 euros)
2. Forfait du club pour le championnat de France de futsal. Amende 119 euros  
Soit un total de 419 euros à régler avant le 6 mars 2010.

Si cette somme n'est pas réglée avant cette date, la commission interdira à ALBI de jouer le match contre NICE le 6 mars.

**DELEGUES**

20/02/2010		Délégué	Score	T
<b>REPORT</b>				
ASS ARRAS	SOS RONCHIN	BRAULE		
ASLS NANCY	USLS METZ			
27/02/2010		Délégué	Score	T
OSS VILLEURBANNE	SCS VALENCIENNES	BOUCHONNEAU		CO
ESS VITRY	ACS MARSEILLE	PUJA		
CSSM PARIS	CSS NANTES	SOARES		
USS ARGENTEUIL	ASS ARRAS	ZIMINI		
06/03/2010	11 <sup>ème</sup> journée	Délégué	Score	T
<b>Zone 1 H</b>				
SOS RONCHIN	EXEMPT			CH
CSSM PARIS	SLS METZ	ZIMINI		
CSS REIMS	ASLS NANCY	BALLE		
SCS VALENCIENNES	ASS ARRAS	JUSTE		

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
I.J.O. du 25/06/83

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



Zone 2 H (7ème journée)				
SLS POITIERS	LA ROCHE SUR YON	GUYOMARCH		
USS ARGENTEUIL	CSS RENNES			
ASS BORDEAUX	CSS NANTES	FLEURISSEAU		
Zone 3 H				
LSS GRENOBLE	EXEMPT			
IO ORLEANS	OSS VILLEURBANNE	SOARES		
ESS VITRY	EXEMPT			
ASS LYON	OS MASSY	JAOUEN		
Zone 4 H				
TOLOSA	EXEMPT			
NICE SLS	USS ALBI	CHERY		
OVS VITROLLES	ACS MARSEILLE	ALLAIN		
CSS MONTPELLIER	ASSG AVIGNON	JAUME		
<b>13/03/2010</b>	<b>12ème journée</b>	<b>Délégué</b>	<b>Score</b>	<b>T</b>
Zone 1 H				
EXEMPT	ASS ARRAS			
ASLS NANCY	SCS VALENCIENNES			
USLS METZ	CSS REIMS	BENARD		
SOS RONCHIN	CSSM PARIS	JUSTE		
Zone 2 H (8ème journée)				
FC LA ROCHE SUR YON	CSS NANTES	GUYOMARCH		
CSS RENNES	ASS BORDEAUX	LE BERRE		
SLS POITIERS	USS ARGENTEUIL	ROUSSETTE		
Zone 3 H				
EXEMPT	OS MASSY			
EXEMPT	ASS LYON			
OSS VILLEURBANNE	ESS VITRY	PUJA		
LSS GRENOBLE	IO ORLEANS	SOULIER		
Zone 4 H				
EXEMPT	ASSG AVIGNON			
ACS MARSEILLE	CSS MONTPELLIER	JAUME		
USS ALBI	OVS VITROLLES	FLEURISSEAU		
TOLOSA	NICE SLS	ALLAIN		
<b>27/03/2010</b>	<b>13ème journée</b>	<b>Délégué</b>	<b>Score</b>	<b>T</b>
Zone 1 H				
CSSM PARIS	EXEMPT			
CSS REIMS	SOS RONCHIN			
SCS VALENCIENNES	USLS METZ	BRAULE		
ASS ARRAS	ASLS NANCY	JUSTE		
Zone 2 H (9ème journée)				
USS ARGENTEUIL	LA ROCHE SUR YON	GOMILA		
ASS BORDEAUX	SLS POITIERS	FLEURISSEAU		
CSS NANTES	CSS RENNES	DILASSER		
Zone 3 H				
IO ORLEANS	EXEMPT			
ESS VITRY	LSS GRENOBLE	PUJA		
ASS LYON	OSS VILLEURBANNE	JAOUEN		
OS MASSY	EXEMPT			
Zone 4 H				
NICE SLS	EXEMPT			
OVS VITROLLES	TOLOSA			

CH

CH

CSS MONTPELLIER	USS ALBI	TROIN			
ASSG AVIGNON	ACS MARSEILLE				
<b>17/04/2010</b>	<b>14ème journée</b>	<b>Délégué</b>	<b>Score</b>	<b>T</b>	
<b>Zone 1 H</b>					
EXEMPT	ASLS NANCY				
USLS METZ	ASS ARRAS	BENARD			
SOS RONCHIN	SCS VALENCIENNES	BRAULE			
CSSM PARIS	CSS REIMS	GOMILA			
<b>Zone 2 H (10ème journée)</b>					
LA ROCHE SUR YON	CSS RENNES	GUYOMARCH			
SLS POITIERS	CSS NANTES	SOARES			
USS ARGENTEUIL	ASS BORDEAUX	ZIMINI			
<b>Zone 3 H</b>					
OSS VILLEURBANNE	OS MASSY	JAOUEN			
LSS GRENOBLE	ASS LYON	SOULIER			
IO ORLEANS	ESS VITRY	PUJA			
<b>Zone 4 H</b>					
EXEMPT	ACS MARSEILLE				
USS ALBI	ASSG AVIGNON	FLEURISSEAU			
TOLOSA	CSS MONTPELLIER	BALLE			
NICE SLS	OVS VITROLLES	ALLAIN			
<b>24/04/2010</b>		<b>Délégué</b>	<b>Score</b>	<b>T</b>	
<b>REPORT</b>					
ASLS NANCY	CSSM PARIS				

CH

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
[J.O. du 25/06/83]

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

## CHALLENGE VETERANS

Le club d'ASS Bordeaux organise un challenge vétérans le 29 mai à Bordeaux. Ce challenge est destiné aux joueurs de plus de 35ans ayant une licence « loisir » ou « haut niveau ». Un seul club officiel n'est pas obligatoire ; la fusion des 2-3 clubs peut se faire. Engagement libre et gratuit. Compétition « Loisir ».

N°	Club
1	CFFS
2	ASSG AVIGNON
3	ASS BORDEAUX

## CHAMPIONNAT INTERREGIONAL DE France

A Rennes, aura lieu le championnat Interrégional de France les 12 et 13 juin 2010.

N°	Equipe interrégionale
1	OUEST Participe
2	EST Participe
3	ILE DE France Participe
4	NORD En cours
5	SUD-OUEST Participe
6	RHONES-ALPES Participe
7	SUD ne participe pas

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France



*OS MASSY. Les dirigeants peuvent changer de club en cours de saison. Le règlement des mutations ne s'applique qu'aux joueurs. La Commission autorise Monsieur FERREIRA Altino à rejoindre le club de l'ESS VITRY. Il devra faire une demande de licence pour ce club.*

*USS ARGENTEUIL : annonce un match du 15/02 comptant pour le championnat régional d'Ile de France contre OVS VERSAILLES.*

42 rue Louis Lumière  
75020 Paris

Tél. +33 (0) 1 40 31 45 00  
Fax +33 (0) 1 40 31 45 42

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)  
[contact@handisport.org](mailto:contact@handisport.org)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
(J.O. du 25/06/83)

Délégation du Ministère  
de la Santé, de la Jeunesse,  
et des Sports

Partenaire Officiel  
de la Fédération  
et des Équipes  
de France

